

<b>Terres d'Argentan Interco</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Bureau communautaire</b>  <b>Séance du 19 septembre 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 13 septembre 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 26 Présents : 15 Pouvoirs : 2 Votants : 17  <u>Vote</u> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le : <b>01/10/24</b>	<p>Le dix-neuf septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège administratif de Terres d'Argentan Interco, sous la présidence de Madame Brigitte GASSEAU, 2<sup>ème</sup> vice-présidente de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents</u> : GASSEAU Brigitte, 2<sup>ème</sup> vice-présidente ; VIEL Gérard, 3<sup>ème</sup> vice-président ; ÉCOBICHON Florence, 4<sup>ème</sup> vice-présidente ; LERAT Michel, 5<sup>ème</sup> vice-président ; BELLANGER Patrick, 6<sup>ème</sup> vice-président ; MENEREUL Jean-Louis, 8<sup>ème</sup> vice-président ; CHOQUET Brigitte, 9<sup>ème</sup> vice-présidente ; MICHEL Clothilde, 10<sup>ème</sup> vice-présidente ; BLAIS-LEBLOND Laëticia ; COUPRIT Pierre ; DUPONT Cécile ; FRÉNÉHARD Guy ; LAMBERT Hervé ; LE FEUVRIER Patricia ; LOLIVIER Alain.</p> <p><u>Excusés</u> : LEVEILLÉ Frédéric, Président (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; TOUSSAINT Philippe, 1<sup>er</sup> vice-président ; GAYON Sylvie, 7<sup>ème</sup> vice-présidente ; BALLOT Jean-Philippe ; BOURDELAS Karine ; JIDOUARD Philippe (pouvoir à VIEL Gérard) ; MALLET Gilles.</p> <p><u>Absents</u> : CLAEYS Patrick ; MESSENGER Brigitte ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia.</p>

<b>BC-2024-017</b>	<b>Modification du tableau des effectifs</b>
--------------------	--

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.411-1 à L.411-9 relatif à l'organisation en cadres d'emploi ;  
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois relatifs aux postes concernés ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire ;  
Considérant qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs ;  
Sous réserve de l'avis de la commission numérique, communication, administration générale ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

#### **Article 1**

De fixer les quotités des agents recrutés sous contrat PEC de la façon suivante :

- 3 contrats à 58 % soit 20.30/35<sup>ème</sup>,
- 1 contrat à 60 % soit 21/35<sup>ème</sup>,
- 1 contrat à 59 % soit 20.65/35<sup>ème</sup>,
- 1 contrat à 65 % soit 22.75/35<sup>ème</sup>.

#### **Article 2**

De dire qu'ils seront rémunérés à hauteur d'un SMIC majoré de 166.67 euros pour un temps complet, au prorata de leur temps de travail.

#### **Article 3**

De recourir à un contrat d'alternance et d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement, pour le service urgence climatique et développement durable, de septembre 2024 à juin 2025.

#### **Article 4**

D'autoriser la prolongation du contrat de projet du chargé de mission Résilience et COOPTER », pour une durée d'un an.

**Article 5**

D'approuver le recrutement, sous la forme d'un contrat de vacation, d'un guide en charge des visites guidées du parcours mémoriel du Lycée Mézeray à l'occasion des journées du Patrimoine et de préciser que celui-ci sera rémunéré 69 € bruts par visite.

**Article 6**

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

**Article 7**

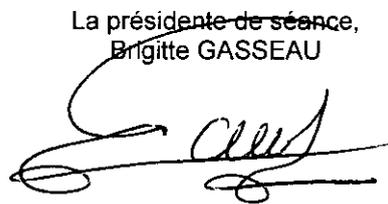
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

La secrétaire de séance,  
Clothilde MICHEL



La présidente de séance,  
Brigitte GASSEAU



<b>Terres d'Argentan Interco</b> <hr/> <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Bureau communautaire</b>  <b>Séance du 19 septembre 2024</b>
<p><u>Date de convocation</u> 13 septembre 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 26 Présents : 15 Pouvoirs : 2 Votants : 17</p> <p><u>Vote</u> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>01/10/24</b></p>	<p>Le dix-neuf septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni au siège administratif de Terres d'Argentan Interco, sous la présidence de Madame Brigitte GASSEAU, 2<sup>ème</sup> vice-présidente de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents</u> : GASSEAU Brigitte, 2<sup>ème</sup> vice-présidente ; VIEL Gérard, 3<sup>ème</sup> vice-président ; ÉCOBICHON Florence, 4<sup>ème</sup> vice-présidente ; LERAT Michel, 5<sup>ème</sup> vice-président ; BELLANGER Patrick, 6<sup>ème</sup> vice-président ; MENEREUL Jean-Louis, 8<sup>ème</sup> vice-président ; CHOQUET Brigitte, 9<sup>ème</sup> vice-présidente ; MICHEL Clothilde, 10<sup>ème</sup> vice-présidente ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; COUPRIT Pierre ; DUPONT Cécile ; FRÉNEHARD Guy ; LAMBERT Hervé ; LE FEUVRIER Patricia ; LOLIVIER Alain.</p> <p><u>Excusés</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; TOUSSAINT Philippe, 1<sup>er</sup> vice-président ; GAYON Sylvie, 7<sup>ème</sup> vice-présidente ; BALLOT Jean-Philippe ; BOURDELAS Karine ; JIDOUARD Philippe (pouvoir à VIEL Gérard) ; MALLET Gilles.</p> <p><u>Absents</u> : CLAEYS Patrick ; MESSENGER Brigitte ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia.</p>

<b>BC-2024-018</b>	<b>Groupement de commandes avec la ville d'Argentan concernant un accord-cadre à bons de commandes pour la fourniture de panneaux de signalisation verticale pour la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et la ville d'Argentan</b>
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes ;  
Vu la délibération du conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire ;  
Considérant le souhait de créer un groupement de commandes avec la ville d'Argentan afin de passer et d'exécuter un marché relatif à la fourniture de panneaux de signalisation verticale ;  
Considérant le projet de convention de groupement de commandes ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

De créer un groupement de commandes avec la ville d'Argentan pour la passation et l'exécution d'un marché relatif à la fourniture de panneaux de signalisation verticale (accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes).

**Article 2**

De désigner la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, représentée par son président, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ayant pouvoir de signer, notifier et d'assurer l'exécution du marché au nom des membres du groupement de commandes.

**Article 3**

D'autoriser à ce que la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes soit celle du coordonnateur. Elle est constituée selon la valeur estimée hors taxe du marché au regard des seuils européens.

**Article 4**

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents relatifs à ce dossier.

**Article 5**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

La secrétaire de séance,  
Clothilde MICHEL



La présidente de séance,  
Brigitte GASSEAU



<b>Terres d'Argentan Interco</b> <hr/> <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Bureau communautaire</b>  <b>Séance du 19 septembre 2024</b>
--	---

Date de convocation  
13 septembre 2024

Conseillers  
En exercice : 26  
Présents : 15  
Pouvoirs : 2  
Votants : 17

Vote  
Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0

Publication le :  
01/10/24

Le dix-neuf septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni au siège administratif de Terres d'Argentan Interco, sous la présidence de Madame Brigitte GASSEAU, 2<sup>ème</sup> vice-présidente de Terres d'Argentan Interco.

Présents : GASSEAU Brigitte, 2<sup>ème</sup> vice-présidente ; VIEL Gérard, 3<sup>ème</sup> vice-président ; ÉCOBICHON Florence, 4<sup>ème</sup> vice-présidente ; LERAT Michel, 5<sup>ème</sup> vice-président ; BELLANGER Patrick, 6<sup>ème</sup> vice-président ; MENEREUL Jean-Louis, 8<sup>ème</sup> vice-président ; CHOQUET Brigitte, 9<sup>ème</sup> vice-présidente ; MICHEL Clothilde, 10<sup>ème</sup> vice-présidente ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; COUPRIT Pierre ; DUPONT Cécile ; FRÉNÉHARD Guy ; LAMBERT Hervé ; LE FEUVRIER Patricia ; LOLIVIER Alain.

Excusés : LEVEILLÉ Frédéric, Président (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; TOUSSAINT Philippe, 1<sup>er</sup> vice-président ; GAYON Sylvie, 7<sup>ème</sup> vice-présidente ; BALLOT Jean-Philippe ; BOURDELAS Karine ; JIDOUARD Philippe (pouvoir à VIEL Gérard) ; MALLETT Gilles.

Absents : CLAEYS Patrick ; MESSAGER Brigitte ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia.

<b>BC-2024-019</b>	<b>Lancement d'un accord-cadre à bons de commandes pour la réalisation de travaux de réhabilitation des ouvrages d'arts sur le territoire de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco</b>
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;  
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 ;  
Vu la délibération du conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire ;  
Considérant le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre (4 ans) fixé à 1 000 000 € HT ;  
Considérant la nécessité de recourir à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes passé en procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation d'ouvrages d'arts sur le territoire de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco ;  
Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

#### **Article 1**

D'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché en procédure adaptée passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation d'ouvrages d'arts sur le territoire de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco.

#### **Article 2**

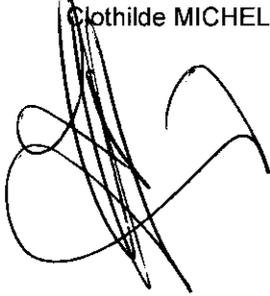
D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces de l'accord-cadre et l'ensemble des documents relatifs à sa passation et à son exécution.

**Article 3**

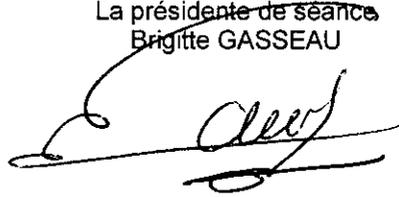
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Clothilde MICHEL



La présidente de séance,  
Brigitte GASSEAU



<b>Terres d'Argentan Interco</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Bureau communautaire</b>  <b>Séance du 19 septembre 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 13 septembre 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 26 Présents : 15 Pouvoirs : 2 Votants : 17  <u>Vote</u> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le :  01/10/24	<p>Le dix-neuf septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni au siège administratif de Terres d'Argentan Interco, sous la présidence de Madame Brigitte GASSEAU, 2<sup>ème</sup> vice-présidente de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents</u> : GASSEAU Brigitte, 2<sup>ème</sup> vice-présidente ; VIEL Gérard, 3<sup>ème</sup> vice-président ; ÉCOBICHON Florence, 4<sup>ème</sup> vice-présidente ; LERAT Michel, 5<sup>ème</sup> vice-président ; BELLANGER Patrick, 6<sup>ème</sup> vice-président ; MENEREUL Jean-Louis, 8<sup>ème</sup> vice-président ; CHOQUET Brigitte, 9<sup>ème</sup> vice-présidente ; MICHEL Clothilde, 10<sup>ème</sup> vice-présidente ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; COUPRIT Pierre ; DUPONT Cécile ; FRÉNÉHARD Guy ; LAMBERT Hervé ; LE FEUVRIER Patricia ; LOLIVIER Alain.</p> <p><u>Excusés</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; TOUSSAINT Philippe, 1<sup>er</sup> vice-président ; GAYON Sylvie, 7<sup>ème</sup> vice-présidente ; BALLOT Jean-Philippe ; BOURDELAS Karine ; JIDOUARD Philippe (pouvoir à VIEL Gérard) ; MALLET Gilles.</p> <p><u>Absents</u> : CLAEYS Patrick ; MESSAGER Brigitte ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia.</p>

<b>BC-2024-020</b>	<b>Groupement de commandes avec la ville d'Argentan concernant un accord-cadre à bons de commandes pour la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers sur le territoire de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco</b>
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes ;  
Vu le projet de convention de groupement de commandes ;  
Considérant le souhait de créer un groupement de commandes avec la ville d'Argentan afin de passer et d'exécuter un marché relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers sur le territoire de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

#### **Article 1**

De créer un groupement de commandes avec la ville d'Argentan pour la passation et l'exécution d'un marché relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers sur le territoire de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco (accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes).

#### **Article 2**

De désigner la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, représentée par son président, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ayant pouvoir de signer, notifier et d'assurer l'exécution du marché au nom des membres du groupement de commandes.

#### **Article 3**

D'autoriser à ce que la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes soit celle du coordonnateur. Elle est constituée selon la valeur estimée hors taxe du marché au regard des seuils européens.

#### **Article 4**

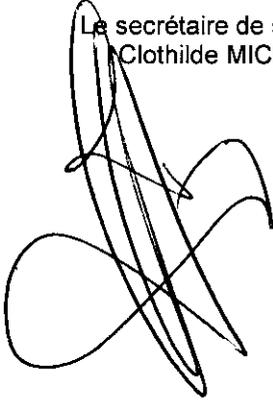
D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents relatifs à ce dossier.

**Article 5**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Clothilde MICHEL



La vice-présidente  
Brigitte GASSEAU

